



A.P.S.D.A

Association Pour la Sauvegarde des Animaux  
Le Natus – Route de Cazaux - 33260 LA TESTE DE BUCH

## **Assemblée Générale Annuelle**

Conformément aux statuts, l'assemblée générale annuelle de l'APSDA s'est réunie le 26 janvier 2018, à la maison des associations, impasse des Glycines à La Teste-de-Buch.

Monsieur le Maire du Teich s'est excusé de ne pouvoir être présent.

Madame la présidente de la COBAS Marie Hélène des Esgaulx s'est excusée

La Mairie de La Teste-de-Buch est représentée par Mme MOREAU, Conseillère Municipale.

Etaient présents : M. ALLICA, Mme ALLICA, M. AMBIEL, Mme BARBIER, Mme BERGONZAT, Mme BESSE, Mme BOULLAND-BUSQUET, Mme BOUSQUET-DAYNES, Mme DURIEZ, Mme FABRE, Mme FERRE-LAVIGNE, Mme GOUAICHAULT, Mme GUEGAN, Mme HARGOUS, M HARGOUS, Mme JACQUES-JEAN, M LANSON, Mme LE JEUNE, Mme MARECHAL, Mme MASSONNEAU, Mme MISTROT, Mme NICOLAS, M PAUGNAT, Mme PEIRO, M REDOU, M & Mme RESSOT, Mme ROTURIER, Mme THOVEX, Mme TURPIN, M & Mme VERT, Mme CAZORCA.

L'assemblée est présidée par le Président, M. LANSON. Elle débute à 18h30.

Monsieur le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

### **0. Préambule**

Merci à tous de votre présence et votre dévouement envers tous nos protégés.

Comme vous le savez sans doute déjà cette année qui s'achève a été riche en événements divers, entre les changements au sein du bureau, l'appel d'offre lancé par la COBAS en fin d'année, le succès de notre point vente dans le chalet.

Je tiens particulièrement à remercier tous ceux qui se sont investis pour faire en sorte que cette année se termine très bien et que l'avenir se présente au mieux.

Lionel, Serge et Patricia pour leur aide précieuse chacun dans leur domaine lors de l'établissement de l'offre à la COBAS dans le cadre de la DSP.

Les employés Florent, Thibault, Perrine et Jocelyne qui ont su répondre à mes nombreuses demandes rapidement et efficacement.

Je rajouterai un mot particulier pour Pascal qui nous a montré, au cours de sa présidence, des valeurs humaine et un dévouement qui lui font honneur.

Doit-on revenir sur le rôle d'Hélène et Michel, toujours fidèles au poste, après toutes ces années dévouées à la cause animale.

Je reviendrai plus en détail sur les grands changements et travaux prévus pour 2018, mais auparavant nous allons satisfaire traditionnellement le rapport moral et le rapport financier.

Nous élirons ensuite un nouveau membre du bureau pour remplacer Lionel démissionnaire.

# **1. Rapport moral et d'activité**

## **1.1 Centre de Recueil Canin**

### **1.1.1 Activités du Centre de Recueil Canin**

**Entrées/Sorties :**

**334 chiens ont été admis en fourrière sur l'année 2017 :**

**Récapitulatif des demandes d'interventions :**

	Arcachon	Gujan Mestras	La Teste	Le Teich
Police municipale	21	81	87	30
Police nationale	55		0	
Gendarmerie		19		
BA 120			1	
Pompiers	0	0	1	0
Vétérinaire	4	1	16	8
Mairies	0	0	0	0
	<b>80</b>	<b>101</b>	<b>105</b>	<b>38</b>
<b>Nombre d'interventions sur l'année 2017 : 329</b>				

A ce chiffre, s'ajoutent 5 interventions émanant de particuliers. Ceux-ci n'ont pas réussi à contacter les forces de l'ordre.

Rappel n-1 369 interventions

**Véhicule :**

- 123 767 km au compteur,

La Cobas à l'issue d'un appel d'offre a confié la gestion du centre de recueil canin à l'APSDA pour 5 ans dans le cadre d'une Délégation de service Public

### **1.1.3 Personnels du Centre de Recueil Canin**

Nous mettrons avec eux l'accent sur l'éducation de nos Loulous au niveau du refuge.

### **1.1.4 Bâtiment du Centre de Recueil Canin**

**Travaux prévus en 2018 :**

Il sera fait les travaux suivant (effectués par l'association passerelle du Prado qui nous fournira 4 ou 5 jeunes) :

- Ponçage et Lasure sur le bardage extérieur,

## **1.2 Refuge**

### **1.2.1 Les Chiens et chats**

#### **Les entrées**

En 2017, **71** chiens sont entrés au refuge :

- 47 chiens en provenance du CRC,
- 24 chiens issus d'abandons.

#### **Les sorties**

Le nombre d'adoptés sur 2017 est de **66** dont 4 en adoption sénior  
3 euthanasies vieillesse et 1 AVC

Au 31 décembre 2017, **20** chiens étaient présents au refuge.

Les chats

En 2017, **37** chats ont été adoptés.

3 chats sont décédés dans nos familles d'accueil : Nuts, Miss et Samy.

Au 31 décembre 2017, **8** chats étaient présents dans nos familles d'accueils, dont 2 adoptés dès les premiers jours de janvier.

### **1.2.3 Personnel du Refuge APSDA**

Mme DECREUSE, après son congé parental reprendra son poste avec des horaires et des fonctions sensiblement modifiées puisqu'elle travaillera principalement pour le refuge et en complément pour la fourrière, prenant en charge notamment la gestion des réseaux sociaux, l'accompagnement des bénévoles, et l'éducation des chiens.

### **1.2.4 Stages**

Ces stages contribuent au bon fonctionnement du refuge.

- Les **établissements de formations professionnelles** nous ont envoyé 10 personnes pour un total de 1085 h.
- Les **établissements scolaires** nous ont envoyé 6 élèves pour un total de 180 h
- 18 personnes envoyées par le **PRADO** ou l'**UEMO** (Unité éducative en milieu ouvert) ont été accueillis pour effectuer des heures de réparation, pour un total de 84 h
- 3 personnes en stage « permis de conduire », C'est un contrat entre les jeunes et l'état qui impose des heures de bénévolat contre une aide pour passer le permis, pour un total de 180 h.

## **1.2.5 Les travaux prévus en 2018**

### ***Les ailes du bâtiment principal :***

Les deux côtés du bâtiment ainsi que les grilles intérieures vont être totalement rénovées pour un budget de 34000 euro financé en grande partie par la Cobas.

### ***Les parcs extérieurs***

Tous les parcs seront progressivement refaits, en les remettants à niveaux avec le changement des grilles.

Deux premiers parcs seront fait en priorité pour les chiens « difficiles ».

## **1.2.6 Les Manifestations**

### ***Collecte Alimentaire***

En partenariat avec l'association Les Chats d'Audenge, une collecte de produits alimentaires pour chiens/chats a été réalisée au supermarché HyperU Gujan. Elle a remporté un vif succès. Une collecte a été également effectuée à Jardiland ou de nombreux jouets ont été collectés

### ***Week-end Portes-Ouvertes***

Nos deux week-ends Portes-Ouvertes-Grande-Vente ont connu un grand succès. Nous avons eu beaucoup de visiteurs, et beaucoup d'anciens adoptants.

Nous remercions la mairie de La Teste qui, tous les ans, nous prête gracieusement les tables et les tentes nécessaires à ces manifestations.

Les montants réalisés sur ces deux week-ends sont une part primordiale de notre fonctionnement en plus de nous faire connaitre un peu plus.

- Portes Ouvertes 4739 €
- pour le stand pâtisserie 905 €

## **1.2.7 La Boutique**

Notre boutique est ouverte les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis du mois de 15h30 à 18h00.

Nous pouvons remercier Frédérique et Marie-Christine très impliquées dans l'animation de cette boutique. Les calendriers de l'APSDA 2018 sont bien sûr en vente dans notre boutique, mais également, grâce à Guillaume que nous remercions, à la boulangerie des Miquelots Cette année la boutique a fait un chiffre de 2895 €, FELICITATION !

## **1.2.8 Les Partenaires**

### ***Dons d'aliments***

Nous remercions : Maxizoo de Biganos, Bricomarché de La Teste, et de nombreux particuliers pour leurs dons de croquettes et boîtes alimentaires pour chien.

### ***Subventions***

Nous remercions la fondation 30 Millions d'Amis qui nous a alloué une subvention pour le bon fonctionnement de notre association.

Nous remercions également la COBAS pour la subvention allouée au refuge.

Ainsi que M. FOULON qui nous a fait profiter d'une subvention provenant de sa réserve parlementaire.

## **Nos Donateurs**

Nous remercions pour leur générosité l'ensemble des particuliers, associations et professionnels qui ont effectués des dons à l'APSDA cette année. Leurs soutiens sont primordiaux pour notre association.

### **1.2.9 Nos manifestations 2018**

Les Journées Portes-Ouvertes-Grande-Vente pour l'année 2018 auront lieu les :

- **14 et 15 avril 2018,**
- **15 et 16 septembre 2018.**

Un repas pour les bénévoles aura lieu au refuge à une date qui sera fixée ultérieurement.

Une collecte alimentaire, en partenariat avec l'association Amis Chats Arcachon aura lieu le **21 Avril 2018** à l'Hypermarché Leclerc de La Teste. Le directeur du centre se charge d'organiser des ventes promotionnelles à cette occasion.

En fonction de nos besoins, d'autres collectes seront organisées dans nos magasins partenaires

## **2. Modification du Règlement intérieur de l'APSDA**

# **Modificatif N° 5 du règlement intérieur du Refuge**

### **Article 12 – Gestion et comptabilité.**

La caisse du refuge est tenue indépendamment de celle de la fourrière. **La comptabilité est séparée, Elle sera consolidée en fin d'année.** Elle est effectuée sur un logiciel informatique. Les comptes sont à la disposition de tous les membres de l'association sur simple demande. Annuellement le bilan est transmis à la COBAS afin de justifier l'emploi de la subvention.

Plusieurs comptes bancaires sont ouverts auprès de la société générale de La Teste. Le président et le trésorier sont seuls habilités à effectuer des opérations sur ces comptes.

Les recettes font l'objet d'une facture ou d'un reçu. Toutes les autres manipulations de fonds font l'objet d'une pièce comptable.

### **Article 19 - Type de contrat**

**Le refuge emploie du personnel, En CDD ou en CDI**

### **Article 21 – Salaire**

Le salaire du personnel est déterminé conformément à la convention collective « Fleuristes, vente et services des animaux familiers ».

Une augmentation de salaire non contractuelle ne peut intervenir qu'après accord de l'assemblée générale ordinaire.

### **Article 21 a – Astreintes**

Le taux des astreintes sera déterminé conformément à la convention collective. Les taux actuels sont maintenus jusqu'à ce qu'ils soient inférieurs à ceux prévus par la convention collective.

### **Article 21 b – Heures complémentaires.**

En raison du mode de fonctionnement, les heures complémentaires sont comptabilisées par mois et ne prennent en compte que les heures effectuées pendant les heures de travail normal. Toutes les heures effectuées lors d'intervention hors heures ouvrables sont décomptées comme des heures supplémentaires.

Le salarié effectuera au maximum 1/10 d'heures complémentaires payées 100 %, les heures suivantes étant payées en heures comme des heures supplémentaires

### **Article 21 c – Heures supplémentaires.**

Les heures supplémentaires sont payées conformément à la convention collective exception faites des heures de nuits et jours fériés qui continueront à être payé à 200%.

### **Article 24 – Adoptions**

La gestion des adoptions est effectuée par une personne désignée par le Bureau. Les adoptions font l'objet d'une convention d'adoption (annexe 4, et 4bis), les placements en famille d'accueil, d'une convention d'adoption Sénior (annexe 5).

## CONVENTION D'ADOPTION

Je soussigné :

Demeurant à :

N° téléphone :

N° carte d'identité :

Adresse Email :

Déclare adopter ce jour le chien

Sexe :

Date de naissance :

Race :

Couleur :

Nom :

Tatouage / puce <sup>(1)</sup> :

Signe particuliers :

En cas de retour du chien à l'association, aucune somme ne pourra être restituée au-delà d'un délai de 15 jours, période durant laquelle nous retiendrons 10 euros pour frais.

Je m'engage à subvenir à tous ses besoins, nourriture, logement, santé et bon traitement, à ne pas le laisser divaguer.

Dans le cas d'un chien provenant de la fourrière, je m'engage à respecter les obligations imposées par l'Arrêté du 23 septembre 1999 relatif à la durée et aux modalités de la surveillance vétérinaire des chiens et des chats cédés au gestionnaire d'un refuge pour son adoption et provenant d'une structure assurant le service de fourrière

N'oubliez pas que la vaccination doit être renouvelée **tous les ans**

Dans le cas où je serais amené à m'en séparer, pour quelque raison que ce soit, j'en informerais au préalable l'APSDA.

En vertu des articles R653-1 et R654-1 du code pénal réprimant les mauvais traitements aux animaux, l'APSDA pourra à tous moments contrôler l'animal placé et engager une procédure si les conditions ci-dessus ne sont pas respectées.

Frais perçu :

Fait à La Teste de Buch, le

Signature et mention

"lu et approuvé"

(1) Rayer la mention inutile

1 exemplaire APSDA - 1 exemplaire adoptant

## CONVENTION D'ADOPTION CHIOT

Je soussigné :

Demeurant à :

N° téléphone :

N° carte d'identité :

Adresse Email :

Déclare adopter ce jour le chiot

Sexe :

Date de naissance :

Race :

Couleur :

Nom :

Tatouage / puce <sup>(1)</sup> :

Signe particuliers :

Provenance du chiot : Abandon – Fourrière <sup>(1)</sup>

En cas de retour du chiot à l'association, aucune somme ne pourra être restituée au-delà d'un délai de 15 jours, période durant laquelle nous retiendrons 10 euros pour frais.

Je m'engage à subvenir à tous ses besoins, nourriture, logement, santé et bon traitement, à ne pas le laisser divaguer.

Dans le cas d'un chiot provenant de la fourrière, je m'engage à respecter les obligations imposées par l'Arrêté du 23 septembre 1999 relatif à la durée et aux modalités de la surveillance vétérinaire des chiens et des chats cédés au gestionnaire d'un refuge pour son adoption et provenant d'une structure assurant le service de fourrière.

Je m'engage à faire stériliser à mes frais le chiot avant ses 7 mois révolus et nous envoyer l'attestation de stérilisation. Passé ce délai, l'APSDA encaissera le chèque de caution et vous laissera 2 mois pour effectuer la stérilisation qui sera prise en charge par l'APSDA qui réglera directement le vétérinaire. Passé ces délais, aucune somme ne sera remboursée et l'APSDA se réserve le droit d'engager une procédure pour récupérer le chiot.

N'oubliez pas que la vaccination doit être renouvelée **tous les ans**.

Dans le cas où je serais amené à m'en séparer, pour quelque raison que ce soit, j'en informerais au préalable l'APSDA.

En vertu des articles R653-1 et R654-1 du code pénal réprimant les mauvais traitements aux animaux, l'APSDA pourra à tous moments contrôler l'animal placé et engager une procédure si les conditions ci-dessus ne sont pas respectées.

Frais perçu (+ chèque de caution de 300€) :

Fait à La Teste de Buch, le

Signature et mention  
"lu et approuvé"

(2) Rayer la mention inutile



## CONVENTION D'ADOPTION SENIOR

Je soussigné :

Demeurant à :

N° téléphone :

N° carte d'identité :

Adresse Email :

Déclare prendre en charge ce jour le chien

Sexe :

Date de naissance :

Race :

Couleur :

Nom :

Tatouage / puce :

Signe particuliers :

Je m'engage à subvenir à tous ses besoins, nourriture, logement, santé et bon traitement, à ne pas le laisser divaguer.

Frais à la charge de l'adoptant :

- Nourriture
- Soins courants ou en cas de blessures ne relevant pas de la vieillesse
- Visites vétérinaires sans accord préalables du Refuge (sauf urgence réelle)
- Vermifuge / Antipuce
- Incinération si elle s'effectue à la demande de l'adoptant

Frais à la charge du refuge :

- Visite vétérinaire annuelle pour vaccins
- Prise en charge des pathologies dues à l'âge existantes à l'adoption et récurrentes ou pour lesquelles le chien n'a pas été mis à l'adoption normale
- Euthanasie de fin de vie et reprise du corps

Toutes les visites vétérinaires doivent être effectuées aux cliniques Vétérinaires ALPHAVET de la Teste ou de Gujan-Mestras.

Dans le cas où je serais amené à m'en séparer, pour quelque raison que ce soit, je le ramènerai au refuge de l'APSDA.

En vertu des articles R653-1 et R654-1 du code pénal réprimant les mauvais traitements aux animaux, l'APSDA pourra à tous moments contrôler l'animal placé et engager une procédure si les conditions ci-dessus ne sont pas respectées.

Frais perçu :

Fait à La Teste de Buch, le

Signature et mention

“lu et approuvé”

Rayer la mention inutile

# Modificatif N° 5

## du règlement intérieur de la Fourrière

**Préambule :** La gestion de la fourrière est indépendante de celle du Refuge mais fait partie intégrante de l'Association Pour la Sauvegarde des Animaux (APSDA) (modificatif N°5 du 01 janvier 2018).

### Article 2 – Capture des chiens errants.

Seules les demandes émanant des polices municipales, commissariats de police, gendarmeries et pompiers des communes bénéficiaires sont prises en compte. (Modificatif N°4 du 25 octobre 2014) Les chiens pourront également être récupérés chez les vétérinaires si ceux-ci ne parviennent pas à contacter les propriétaires (modificatif N°5 du 01 janvier 2018).

Chaque Intervention fait l'objet d'une fiche d'intervention. (Modificatif N°2 du 13 août 2012)

### Article 3 – Ramassage de chiens morts (modificatif N°5 du 01 janvier 2018).

(modificatif N°5 du 01 janvier 2018).

### Article 4 (modificatif N°5 du 01 janvier 2018). - Chien ayant mordu une personne. (Modificatif N°1 du 29 janvier 2011)

En cas de nécessité, le propriétaire ou une autorité peut demander le placement en fourrière d'un chien ayant mordu une personne dans le respect des articles L212-14-2, L223-10, L211-14-1 du code rural.

Pendant un délai de 15 jours, le chien ne peut être ni euthanasié, ni cédé ou déplacé, sauf autorisation du service vétérinaire. En cas de décès durant cette période, le corps du chien ou tout au moins la tête sera remis au service vétérinaire en vue d'analyses.

Le chien est présenté trois fois au même vétérinaire. La première visite intervient dans les 24 heures après la morsure, la seconde au plus tard le 7<sup>ème</sup> jour et la dernière le 15<sup>ème</sup> jour.

Les frais de présentation à un vétérinaire comportementaliste ne sont pas compris dans le forfait « chien mordeur en attente d'euthanasie ».

Si le propriétaire de l'animal est connu, la décision d'euthanasie n'est pas du ressort du service de la fourrière, elle émane uniquement :

- du propriétaire du chien en accord avec son vétérinaire,
- du préfet ou d'un juge.

### Article 5 – Personnel.

Le personnel de la fourrière est sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle du président de l'APSDA. En cas de besoin, il peut déléguer cette autorité à un ou plusieurs membres du Bureau.

Deux ou trois employés en contrat à durée indéterminée sont embauchés afin d'assurer le fonctionnement et l'entretien de la fourrière et du refuge. (Modificatif N°2 du 13 août 2012) (modificatif N°5 du 01 janvier 2018)

Des bénévoles et membres de l'APSDA désignés par le président peuvent également aider au fonctionnement, à l'entretien et à la gestion de la fourrière. Tout emplois de personnel bénévole à la fourrière fera l'objet d'une facturation émanant du Refuge. Une grille de facturation sera établie chaque année. (modificatif N°5 du 01 janvier 2018).

Il sera établi des fiches de poste afin que chacun soit au courant de ses domaines de compétences et d'activités.

### Article 6 – Gestion et comptabilité.

La caisse de la fourrière est tenue indépendamment de celle du refuge. La comptabilité est séparée. (modificatif N°5 du 01 janvier 2018). Elle est effectuée sur un logiciel informatique. Les comptes sont à la disposition de tous les membres de l'association sur simple demande. Annuellement le bilan est transmis à la

COBAS.. En fin d'année la comptabilité de la Fourrière et du Refuge seront consolidée. (modificatf N°5 du 01 janvier 2018).

Un compte bancaire est ouvert auprès de la société générale de La Teste. Le président, le trésorier et le comptable sont seuls habilités à effectuer des opérations sur ce compte. (Modificatif N°4 du 25 octobre 2014)

Les recettes font l'objet d'une facture (modificatf N°5 du 01 janvier 2018). Les factures de dépenses sont émargées par le président (modificatf N°5 du 01 janvier 2018). Toutes les autres manipulations de fonds font l'objet d'une pièce de caisse.

### Article 7 – Achat de marchandises.

Les marchandises nécessaires au fonctionnement sont achetées au fur et à mesure des besoins, aucun stock n'est constitué. Les marchandises provenant du Refuge seront facturées au prix d'achat (modificatf N°5 du 01 janvier 2018).

### Article 10 bis. Signatures

Le président est seul habilité à signer les courriers émanant de la Fourrière. Il peut donner délégation de signature pour certains actes à l'un des membres du Bureau.

## III – Fonctionnement technique

### Article 11 – Horaires

La fourrière est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. L'après midi, les personnes désirant récupérer leur chien sont priés de prendre rendez-vous par téléphone

En dehors de ces horaires seules les personnes habilitées pourront faire appel à la fourrière. (Modificatif N°4 du 25 octobre 2014)

M. le Président soumet aux votes le rapport moral et d'activité.

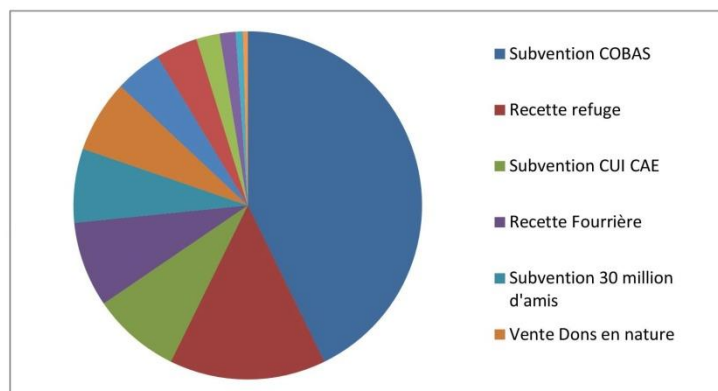
***Le rapport moral et d'activité est accepté à l'unanimité.***

## 3. Rapport financier

### 3.1 Compte de Résultat

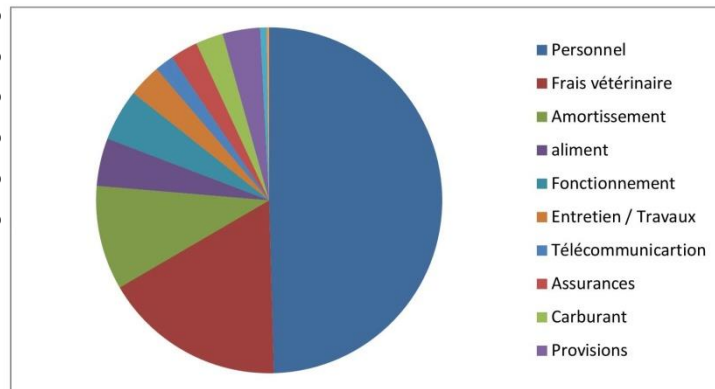
Cette année les recettes se sont montées à **145 007 €** composé principalement de :

• Subvention COBAS : 62 000 €	43 %
• Recette Refuge :	21 050 € 15 %
• Subvention CUI-CAE	11 895 € 8 %
• Recette Fourrière :	11 505 € 8 %
• Subvention 30 Millions	9 949 € 7 %
• Vente Dons en nature :	9 759 € 7 %
• Dons :	6 310 € 4 %
• Quote part Subvention	5 648 € 4 %
• Vente:	3 146 € 2 %
• Cotisations :	2 130 €
• Subvention M ; FOULON	1 000 €
• Recettes Diverses :	615 €



Les dépenses sont de **141 413 €**.

• Personnel :	70 107 €	50 %
• Frais de vétérinaire :	24 062 €	17 %
• Amortissement :	13 792 €	10 %
• Fonctionnement :	6 858 €	5 %
• Aliment pour animaux :	6 312 €	4 %
• Provisions :	4 950 €	4 %
• Entretien / travaux	4 354 €	3 %
• Assurances :	3 659 €	3 %
• Carburant :	3 630 €	3 %
• Télécommunications :	2 503 €	2 %
• Matériel :	884 €	
• Pertes sur créances :	302 €	



**Pour un résultat positif de 3 594 €**

### **3.2 Bilan**

#### **3.2.1 A l'Actif**

Les avoir financiers de 31 915 € sont composés comme suit :

• Livret A :	27 275 €
• Banque refuge :	3 818 €
• Caisse refuge :	56 €
• Caisse fourrière :	66 €
• Chèques à encaisser :	304 €
• Paypal :	394 €

#### **3.2.2 Au Passif**

Les dettes sont de 2 491€ correspondant à l'Urssaf de décembre et à l'encourt de la carte carburant.

Le résultat de l'exercice est de 3 594 €.

Je vous demande de bien vouloir approuver le bilan financier ainsi que la mise en réserve de la somme de 3 594 € qui correspond au résultat de cette année.

M. le Président soumet aux votes le rapport financier.

***Le rapport financier est accepté à l'unanimité.***

#### **4. Election membres du bureau**

Appel est fait aux volontaires qui suivant les statuts seront élus par l'assemblée générale afin de remplacer M BOURRAS démissionnaire.

Est élu pour 2 ans :

- Guillaume ALLICA

#### **5. Questions Diverses**

M HARGOUS a tenu à faire un rappel quant au fait qu'il faut limiter la distribution de friandises à nos pensionnaires car au vu des trop nombreuses distributions cela peut rendre malade certains de nos chiens plus fragiles.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant de questions, M. le Président clos l'assemblée générale à 20h30.

**Le président**

**Le trésorier**

**Michel Lanson**

**Serge Ambiel**